

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 21 FEV. 2018	Dossier complet le : 21 FEV. 2018	N° d'enregistrement : F2018-3447

1. Intitulé du projet

Création d'un parking relais dans la ZAC de Metzange-Buchel.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Communauté d'Agglomération Portes- de France-Thionville

Nom, prénom et qualité de la personne M. Pierre CUNY, Président
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	4	5	7	0	1	3	6	2	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39	Opération d'aménagement avec terrain d'assiette < 5 ha ET composante d'une procédure de ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact.
41	Aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités : 700 unités (véhicules légers). Le projet peut concerner la rubrique 2.1.5.0. au titre de la Loi sur l'Eau (seuil déclaratif car S=3 ha, compris entre 1 et 20 ha) mais il a déjà été autorisé à ce titre dans le cadre de la ZAC.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un parking relais d'environ 700 places (678 places de stationnement, 15 places PMR, 9 places de stationnement minute), d'une voirie d'accès des bus et véhicules légers depuis la rue des Terres Rouges et de la création de quais de bus. Un merlon séparera topographiquement deux niveaux de parking, pour tenir compte du relief du site et d'une servitude liée au passage de canalisations de gaz.

Un local sera aménagé à l'entrée du site, à destination des chauffeurs de bus.

Le lien sera fait avec la piste cyclable existante en bordure du site et des stationnements appropriés seront réalisés pour les cycles.

Les espaces verts seront constitués de noues, d'espaces engazonnés et de haies sur le merlon et le périmètre de l'emprise.

Des arbres seront également plantés conformément aux dispositions du PLU.

4.2 Objectifs du projet

L'agglomération thionilloise est marquée en termes de circulation par les migrations pendulaires transfrontalières qui génèrent des congestions des réseaux de transport et des saturations provoquant bouchons et désagréments aux heures de pointe. Compte-tenu de l'importance de la part des trajets effectués par la route, le covoiturage doit être encouragé pour les usagers en développant des infrastructures bien situées et sécurisées. En plus du covoiturage, ce parking sera destiné à accueillir les frontaliers désireux d'emprunter les lignes de bus transfrontalières développées pour rejoindre le Grand Duché du Luxembourg, ainsi que les usagers du futur BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Cette parcelle, intégrée à la ZAC et n'ayant pas encore fait l'objet d'un aménagement, est idéalement située, à proximité immédiate de l'autoroute A31.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 12 mois.

L'accès au chantier s'opérera depuis la rue des Terres Rouges.

Les travaux débiteront par le plate-formage en déblais remblais des terrains, suivi par les travaux d'assainissement, de réseaux divers, de voiries et enfin d'équipement.

Les travaux se conformeront aux réglementations en vigueur relatives à la gestion des effluents et des déchets et aux émissions de poussières et de bruit.

Au démarrage des travaux, un fossé sera réalisé en point bas afin de faciliter la décantation des matières mises en suspension durant le chantier avant rejet dans le bassin de rétention existant.

Durant les terrassements, le chantier sera régulièrement arrosé au besoin pour limiter les émissions de poussières vers les implantations riveraines et l'A31.

Le mouvement des terres étant équilibré, il n'est pas prévu, sauf découverte de matériaux impropres, d'évacuation de déblais.

Les approvisionnements de chantier se limiteront aux fournitures pour la construction des réseaux, des voiries, des équipements et des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site sera géré, sauf délégation, par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (voiries, équipements de fonctionnement, accès). Les arrivées et départs des véhicules légers seront essentiellement pendulaires. Les bus auront un mouvement pendulaire et en rotation (futur BHNS).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis d'Aménager.

Un Porter à Connaissance sera déposé pour la gestion des eaux usées (toilettes) vers le réseau communautaire.

Le projet est inclus dans une ZAC dont la réalisation a été approuvée le 28/05/1998.

Le projet de ZAC a été autorisé au titre de la Loi sur l'Eau en date du 05/11/1998.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet	37 680 m ²
Places de stationnement (voitures)	702 u
Quais de bus	5 à 10 u
Superficie de voirie	26 620 m ²
Longueur de noues	1900 ml
Superficie Espaces verts (hors noues)	8180 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Zone d'activités Metzange-Buchel
Rue des Terres Rouges
THONVILLE

Parcelles d'assiette :

Section BZ : 53, 54, 55, 73, 74, 264,
266, 268, 270, 272, 274, 277, 290
section CP : 417, 418, 421, 422, 423,
420 (en partie)

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 10' 51" 46 Lat. 49° 36' 18" 50

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La ZAC dans laquelle s'inscrit le projet, en tant que secteur mixte d'activités et de services "ZB", a fait l'objet d'une étude d'impact lors de sa création en 1993 (réalisation approuvée le 28/05/1998), puis d'évaluations lors de ses modifications successives qui ne concernaient pas le secteur du projet. A noter que la dernière évaluation date de 2013.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 1 km (ZNIEFF I "Forêt de Thionville", 41 0030473).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle la plus proche (Hettange-Grande) est située à plus de 6 km.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville de Thionville a mis en place un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le site du projet se situe à la fois au bord d'une zone concernée par un bruit routier qui dépasse les valeurs limites (A31, > 68 dB(A)) et au sein d'une zone de bruit industriel (BEHM) avec un niveau de bruit mesuré de 45 à 50 dB(A) sans dépassement de seuil.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Thionville est couverte par un PPRI pour la Moselle, approuvé le 20/04/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 17 km de l'emprise du projet (FR4100170 - Carrières souterraines et pelouses de Klang – Gîtes à chiroptères et FR4100167- Pelouses et rocher du Pays de Sierck)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du parking entraînera une suppression de milieux naturels de type "prairie". Le projet est susceptible d'entraîner un dérangement de la faune pendant la phase de travaux. A noter que les aménagements paysagers seront constitués de manière à améliorer la qualité des habitats existants et les continuités écologiques. Voir annexe 6.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est trop éloigné des sites Natura 2000 et trop différent en termes d'enjeux écologiques pour avoir un impact sur les habitats ou espèces ayant mené à la désignation du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera des espaces en prairies et en friche, ainsi qu'une haie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors des zonages liés au risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic significatif, des véhicules légers pour le stationnement d'une part (mouvement pendulaire), et des bus d'autre part (rotations). Une étude de trafic sera menée afin d'aménager au mieux les accès au site depuis les axes alentours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet impliquera des bruits relatifs à la circulation des véhicules. Situé le long de l'autoroute, il est également concerné par les nuisances sonores du trafic autoroutier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux est susceptible de créer des vibrations (terrassment).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les voies du parking seront éclairées pour des raisons de sécurité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra engendrer des rejets de gaz d'échappement dans l'air de par la présence et la circulation des véhicules. A noter que d'une part le projet déplace le stationnement actuel des véhicules actuellement stationnés sur le parking du cinéma Kinépolis, et d'autre part, que l'objectif du parking est de réduire, par le covoiturage et l'utilisation des transports en commun, la circulation sur l'axe Thionville-Luxembourg et au sein de la zone urbaine. Le bilan en termes de rejets dans l'air devrait donc être positif à une échelle plus large.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'eaux pluviales du parking seront dirigés, via des noues, vers le bassin de rétention d'eau pluviale situé à proximité immédiate, qui a été créé dans le cadre des aménagements de la ZAC au titre de la Loi sur l'Eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Avec la présence d'un espace pour les conducteurs de bus et de toilettes, le projet pourra générer des effluents, qui seront gérés en lien avec le réseau d'eaux usées de la rue des Terres Rouges.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'écran végétal actuel le long des axes routiers sera maintenu, et le parking sera inséré dans une zone industrielle : il n'y aura pas d'impact paysager. Aucun élément de patrimoine architectural, culturel ou archéologique n'est recensé et susceptible d'être impacté par le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est plus concerné par une activité agricole sur les 2 parcelles en prairie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet vise à faciliter le covoiturage et l'utilisation des lignes de bus transfrontalières. Il devrait donc avoir un impact positif sur la fluidité des échanges transfrontaliers et les nuisances induites par le trafic.

L'opération a été présentée au Ministère des Transports Luxembourgeois qui est favorable à sa mise en œuvre compte tenu de l'impact positif attendu pour faciliter l'accès aux lignes de bus transfrontalières.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Parmi les hypothèses d'aménagement, la solution impliquant le franchissement du Metzrange n'a pas été retenue en raison des contraintes environnementales.

La haie située le long du chemin d'accès sera conservée et renforcée. Le projet intègre une gestion des eaux pluviales par noues végétalisées reliées à un bassin tampon régulant le rejet vers le milieu naturel.

Pendant la phase de travaux, des précautions seront prises de manière à éviter et limiter les impacts potentiels sur l'environnement (fuites, poussières, dérangement des espèces animales).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement d'une ZAC qui a préalablement fait l'objet d'autorisations environnementales (dossier Loi sur l'eau, étude d'impact) et tenu compte des impacts potentiels de ces aménagements. Des mesures sont prévues afin de compenser les impacts résiduels du projet. Ces mesures seront adaptées, quantitativement et qualitativement à l'impact de la suppression des milieux naturels sur l'emprise du projet. Ainsi, la surface prélevée sera compensée avec un coefficient supérieur à 1 et la replantation de haies sera optimisée pour la biodiversité : largeur, essences variées et locales, baies pour la ressource alimentaire des passereaux, implantation de manière à créer des corridors écologiques... Ainsi, la qualité des espaces actuellement en friche et en haies sera améliorée. Ces informations sont développées dans l'annexe 6.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Note écologique et mesures compensatoires en lien avec les parties 5, 6.1, 6.4, 6.7.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

YUT 2

Le Président,

le,

21 FEV. 2018

Signature



Pierre CUNY
Maire de Thionville

